

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

LISTE DES DELIBERATIONS CS 23 MARS 2023

2023-005	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
2023-006	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-007	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
2023-008	AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
2023-009	APPROBATION PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023
2023-010	OPERATIONS SOUS MANDAT - BP 2023
2023-011	ADOPTION DU BP 2023
2023-012	AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC GBA
2023-013	AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC SCI LOCIDE
2023-014	AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC GBA POUR UTILISATION INSTALLATIONS CITE ADMINISTRATIVE
2023-015	DEMEMAGEMENT ET TRAVAUX LOCAUX
2023-016	CHARTRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DU MINISTERRE DE L'ECOLOGIE
2023-017	CONVENTION MESURES COMPENSATOIRES A CERTINES
2023-018	ACQUISITION PARCELLES A SERVIGNAT



Procès-Verbal du Conseil syndical du 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

1. Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

2. Approbation du compte-rendu du 02 mars 2023

LISTE DES DELIBERATIONS CS 02 MARS 2023

2023-001	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023
2023-002	CONVENTION AIDE JURIDIQUE AVEC LE CDG01
2023-003	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
2023-004	ACHAT PARCELLES SUR LA COMMUNE DE REYSSOUZE

3. Administration

a. Statuts - points d'avancements

b. Locaux de Montrevel-en-Bresse - délibérations

i. 2023-012 AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC GBA

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bail avec GBA pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

ii. 2023-013 AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC SCI LOCIDE

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bail la SCI Locide pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

iii. 2023-014 AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC GBA POUR UTILISATION INSTALLATIONS CITE ADMINISTRATIVE

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec GBA donnant accès aux agents du SBVR aux installations communes de la cité administrative située à Montrevel en Bresse.

iv. 2023-015 DEMENAGEMENT ET TRAVAUX LOCAUX

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à faire réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement dans les nouveaux locaux situés Place de la Résistance à Montrevel en Bresse, **autorise** le Président à consulter les entreprises d'aménagement d'intérieur et à signer un devis pour recruter une agence d'aménagement intérieur,

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à consulter les entreprises de déménagement et à signer un devis pour le déménagement entre les locaux du Moulin de Cézille à Jayat et les locaux situés place de la Résistance à Montrevel en Bresse,

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à recruter une entreprise pour effectuer le débarras situé dans les anciens locaux au Moulin de Cézille.

c. Budget prévisionnel

i. 2023-005 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'ordonnateur pour le même exercice.

ii. 2023-006 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2022 tel qu'arrêté ci-dessus, le Président Jean Louis FAVIER ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

iii. 2023-007 AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant de 720 355,83 € comme suit :

- 145 370,61 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 574 985,22 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

affecte l'excédent d'investissement de l'exercice 2023, d'un montant de 424 506,01 € comme suit 424 506,01€ au 001/001, section investissement, recettes

Cette affectation sera reportée sur le budget de l'exercice 2023 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

iv. 2023-009 APPROBATION PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve les cotisations financières 2023 de 35 909 € pour CCBS, et 343 141 € pour GBA, soit un total de 379 050 €.

v. 2023-008 AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise la clôture les autorisations de programmes 2021 D et 2022 C,

autorise l'ouverture des autorisations de programmes 2023 N,

approuve les crédits de paiements 2023, et autorise les inscriptions dans le BP 2023,

approuve toutes les mises à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements,

approuve l'ensemble du tableau général d'AP/CP indiqué dans le paragraphe 5 et autorise la liquidation des titres et mandats à hauteur des crédits de paiement.

vi. 2023-010 OPERATIONS SOUS MANDAT - BP 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité, accepte que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, les études préalables aux travaux,

inscrira les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 (dépenses) et 458-2 (recettes),

imputera au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,

autorise Monsieur le Président à signer les conventions et avenant éventuel nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

vii. 2023-011 ADOPTION DU BP 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte, le budget primitif de l'exercice 2023 comme proposé.

4. Avancement des travaux et projet

a. Restauration de la Vallière à Ceyzériat

b. PPRE

c. PGSZH

d. AAP 2022 - participation citoyenne - délibération

i. 2023-016 CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DU MINISTERRE DE L'ECOLOGIE

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la chartre de la participation du public du Ministère de la transition écologique,
autorise le Président à signer tous les documents liés à la chartre de la participation du public

5. Convention mesure compensatoire Certines - délibération

i. 2023-017 CONVENTION MESURES COMPENSATOIRES A CERTINES

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mesures compensatoires avec la Mairie de Certines.

6. Acquisition de parcelles à Servignat - délibération

i. 2023-018 ACQUISITION PARCELLES A SERVIGNAT

Le conseil syndical, à l'unanimité, accepte l'acquisition des emprises cédées (parcelles B519 ; B520 ; C171 ; B173) par les Consorts NALLET (succession de NALLET Henri Georges) au prix de 1€ pour l'ensemble des parcelles soit 0,000052 €/m² sur la commune de Servignat,
autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

7. Réunions

8. Questions diverses

9. Liste des délibérations du conseil syndical du 23 mars 2023

2023-005	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
2023-006	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-007	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
2023-008	AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT
2023-009	APPROBATION PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023
2023-010	OPERATIONS SOUS MANDAT - BP 2023
2023-011	ADOPTION DU BP 2023
2023-012	AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC GBA
2023-013	AUTORISATION SIGNATURE BAIL AVEC SCI LOCIDE AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC GBA POUR UTILISATION INSTALLATIONS CITE
2023-014	ADMINISTRATIVE
2023-015	DEMEMAGEMENT ET TRAVAUX LOCAUX
2023-016	CHARTRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DU MINISTERRE DE L'ECOLOGIE
2023-017	CONVENTION MESURES COMPENSATOIRES A CERTINES
2023-018	ACQUISITION PARCELLES A SERVIGNAT

Signatures

Jean-Louis Favier
Président du SBVR



Antoine Pauget
Délégué du SBVR, Membre du
bureau

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 005

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Approbation du compte de gestion 2022

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2022 a été réalisée par la Trésorière en poste à Montrevel en Bresse, Madame BONNAND Agnès, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

Le Président précise que la Trésorière a transmis au syndicat son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de la Trésorière comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2022
Section d'investissement	679 183.89 €	923 764.96 €	+ 244 581.07€	179 924.94€	+ 424 506.01 €
Section de fonctionnement	544 122.03 €	637 985.09 €	+ 93 863.06 €	626 492.77€	+ 720 355.83 €

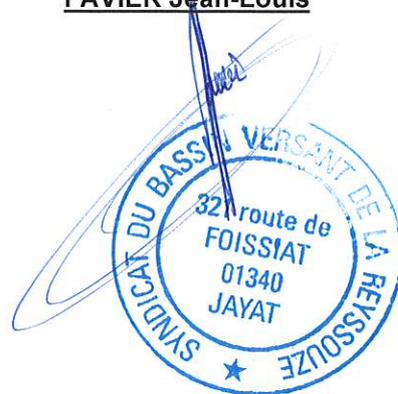
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'ordonnateur pour le même exercice.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-006

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

- **Monsieur FAVIER Jean-Louis quitte la salle pour la délibération et vote du compte administratif (C.A) 2022, il ne votera donc pas le compte administratif 2022, il reviendra dans la salle après le vote du CA 2022**

Délibération : Approbation du compte administratif 2022

VU la délibération du Comité syndical en date du 10 mars 2022 approuvant le Budget Primitif de l'année 2022 ;

VU la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Les opérations de l'exercice 2022 arrêtent les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2022
Section d'investissement	679 183.89 €	923 764.96 €	+ 244 581.07€	179 924.94€	+ 424 506.01 €
Section de fonctionnement	544 122.03 €	637 985.09 €	+ 93 863.06 €	626 492.77€	+ 720 355.83 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 tel qu'arrêté ci-dessus, le Président Jean Louis FAVIER ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 007

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Affectation des résultats 2022

Pour donner suite à l'approbation des résultats de l'exercice 2022 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2022 ;

Constatant que le solde d'exécution d'investissement à fin 2022 est de + 424 506.01 €,

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élevant à **706 073.62 €**

Le montant des restes à réaliser en recettes s'élevant à **136 197.00 €**

Constatant que le solde final en investissement cumulé est de – 145 370.61€

La section d'investissement fait apparaître **de besoin de financement en section investissement** ;

Constatant que la section de fonctionnement fait apparaître **un excédent de fonctionnement cumulé de + 720 355.83 €** ;

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de + **720 355.83 €** comme suit :

- 145 370.61 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 574 985.22 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement de 424 506.01 € , au 001/01, section investissement, recettes.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,***

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant de 720 355.83 € comme suit

- 145 370.61 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 574 985.22 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2023, d'un montant de 424 506.01€ comme suit

- 424 506.01€ au 001/001, section investissement, recettes

Cette affectation sera reportée sur le budget de l'exercice 2023 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

Fait et délibéré Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 008

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Etaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Autorisation de programmes et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel, en respectant les règles d'engagement sur plusieurs années.

Chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des AP/CP en cours et d'effectuer les modifications qui s'imposent au fait des adaptations apportées ou subies par les programmes.

Chaque AP indiquée ci-dessous a été approuvée et mise à jour par les délibérations N° 2020 008 du 18 février 2020, N°2021-006 et N°2022-014

Il sera proposé aux membres du conseil syndical de :

1/ clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- ✓ 2021 D : restauration morphologique du Jugnon
- ✓ 2022 C : restauration entre Majornas et Moulin Galet à Viriat

N°AP	N° OP budgétaire	Libellé		Montant de l'AP		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		
				Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	Dépenses	Recettes	Dép.	Rec.	
2020A	4581006	Barrage des Aiguilles Pont de Vaux.	Prévue	94 215.00 €	0.00 €	94 215.00 €	0.00 €									
			Mise à jour	Ca cumulé	50 235.00 €	6 000.00 €	49 215.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €						
2021A	4581006	Renaturation Reyssoze entre Pont-de-Vaux et La confluence avec la Saône	Prévue	900 000.00 €	630 000.00 €	62 000.00 €		396 000.00 €	210 000.00 €	264 000.00 €	210 000.00 €	178 000.00 €	210 000.00 €			
			Mise à jour	Ca cumulé	121 539.00 €	0.00 €	0.00 €		121 539.00 €	0.00 €						
2021B	OP 123	Renaturation Reyssoze Allée de Challes à Bourg-en-Bresse	Prévue	1 100 000.00 €	758 000.00 €	57 000.00 €		264 000.00 €	385 000.00 €	159 000.00 €	385 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €						
2021C	4581010	Restauration morphologique de la Vallière à Ceyzériat	Prévue	626 323.20 €	438 426.24 €	30 000.00 €		262 512.00 €	161 925.12 €	170 131.20 €	161 925.12 €	163 680.00 €	57 288.00 €			57 288.00 €
			Mise à jour	Ca cumulé	40 500.60 €	89 627.00 €			40 500.60 €	89 627.00 €						
2021D	4581009	Restauration morphologique du Jugnon	Prévue	543 480.00 €	380 436.00 €	30 000.00 €		105 600.00 €	190 218.00 €	407 880.00 €	190 218.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	8 093.40 €	0.00 €	8 093.40 €		0.00 €	0.00 €						
2021E	OP 116	Restauration morphologique de la Leschère	Prévue	885 360.00 €	619 752.00 €	30 000.00 €		208 560.00 €	83 496.00 €	330 000.00 €	309 876.00 €	316 800.00 €	226 380.00 €			0.00 €
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2021F	4581013	Restauration morphologique du Dévorah (étude faisabilité)	Prévue	376 150.00 €	263 305.00 €	50 000.00 €		296 500.00 €	131 652.50 €	29 650.00 €	131 652.50 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	72 210.24 €	11 352.00 €	0.00 €		72 210.24 €	11 352.00 €						
2022A	4581015	ZH Forêt Teysonge	Prévue	87 500.00 €	70 000.00 €			87 500.00 €	43 389.29 €							
			Mise à jour	Ca cumulé	63 650.28 €	7 000.00 €			63 650.28 €	7 000.00 €						
2022 B	4581014	Etude faisabilité Lac Souvent Pennessuy	Prévue	202 057.40 €	141 000.00 €			115 000.00 €	0.00 €	87 057.40 €	141 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	89 008.80 €	10 918.00 €			89 008.80 €	10 918.00 €						
2022C	4581016	Restauration entre Majornas et moulin Galet - Viriat	Prévue	396 000.00 €	237 600.00 €			39 600.00 €	0.00 €	356 400.00 €	237 600.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022D	Op 117	Etude morphologique de la Jutane	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €			35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022E	Op 118	Etude morphologique ruisseau de Mandat	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €			35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022F	Op 119	Etude morphologique de la grande Loize	Prévue	50 000.00 €	30 000.00 €			50 000.00 €	0.00 €		30 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022G	Op 120	Restauration morphologique des petits affluents directs de la Saône - Etude de diagnostic	Prévue	35 000.00 €	21 000.00 €			35 000.00 €	0.00 €		21 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022H	Op 110	Plan de gestion stratégie Zone Humide - POSH	Prévue	211 489.00 €	100 000.00 €	75 000.00 €	40 000.00 €	51 489.00 €	10 000.00 €	85 000.00 €	50 000.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	48 987.27 €	53 368.00 €	24 546.72 €	47 950.00 €	24 446.55 €	5 418.00 €						
2022I	4581018	Restauration continuité écologique moulin Cra - Montagnat	Prévue	287 308.00 €	224 040.96 €			28 800.00 €	0.00 €	143 616.00 €	137 871.36 €	114 892.00 €	86 169.60 €			
			Mise à jour	Ca cumulé	23 080.80 €	29 120.00 €			23 080.80 €	29 120.00 €						
2022J	OP 124	Restauration ZH Mantenay	Prévue	123 800.00 €	83 500.00 €			52 800.00 €	4 000.00 €	71 000.00 €	79 500.00 €					
			Mise à jour	Ca cumulé	26 575.44 €	3 808.00 €			26 575.44 €	3 808.00 €						
2022K	OP 122	Stations observatoires	Prévue	235 000.00 €	164 300.00 €			75 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €	112 300.00 €	40 000.00 €	26 000.00 €	40 000.00 €	26 000.00 €	
			Mise à jour	Ca cumulé	52 118.55 €	0.00 €			52 118.55 €	0.00 €						
2022L	OP 112	TT - ZTHA Malefretaz	Prévue	60 000.00 €	36 000.00 €	0.00 €		60 000.00 €	36 000.00 €							
			Mise à jour	Ca cumulé	36 027.78 €	5 280.00 €			36 027.78 €	5 280.00 €						
2022M	4581020	Restauration continuité 10 petits obstacles	Prévue	60 000.00 €	36 000.00 €			20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	24 000.00 €	20 000.00 €	12 000.00 €			
			Mise à jour	Ca cumulé	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €						
2022N	4581022	Maîtrise d'oeuvre + travaux Dévorah Bouvent Pennessuy	Prévue	4 041 000.00 €	3 232 800.00 €											
			Mise à jour	Ca cumulé												
				10 384 682.60 €	7 518 160.20 €	615 070.12 €	109 950.00 €	549 152.04 €	54 544.00 €	1 960 441.51 €	997 134.67 €	3 335 842.11 €	2 701 568.00 €	2 200 000.00 €	1 729 188.00 €	
				PREVISION				CA CUMULE		BP CUMULE						

2/ créer les autorisations de programmes suivantes :

- ✓ 2023N : Maîtrise d'œuvre + travaux Déborah Bouvent Pennessuy

3/ de prévoir les crédits de paiement 2023, telles indiquées dans le tableau ci-dessous

4/ d'approuver l'ensemble des modifications d'AP/CP telles indiquées ci-dessous et de prévoir l'inscription budgétaire au budget primitif 2023 des crédits de paiements correspondants

5/d'autoriser le président à liquider et mandater les dépenses et à titrer les recettes à hauteur des crédits de paiement, indiqués dans le tableau, ci-dessous, des AP /CP mis à jour le 23 mars 2023

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité,

- Autorise la clôture des autorisations de programmes 2021 D et 2022 C
- Autorise l'ouverture des autorisations de programmes 2023 N,
- Approuve les crédits de paiements 2023, et autorise les inscriptions dans le BP 2023
- Approuve toutes les mises à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements
- Approuve l'ensemble du tableau général d'AP/CP indiqué dans le paragraphe 5 et autorise la liquidation des titres et mandats à hauteur des crédits de paiement

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 009

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Approbation des participations 2023

Depuis l'entrée en vigueur de la compétence Gémapi au 01 janvier 2018, ce sont les intercommunalités, Communauté de Communes Bresse & Saône (CCBS) et le Grand Bassin de Bourg en Bresse (GBA), qui adhèrent au syndicat en lieu et place de leurs communes membres et prendront en charge les contributions financières.

Leurs cotisations sont calculées en agglomérant le montant individuel que chaque commune autrefois adhérente du SBVR aurait payée en 2023 sur la base de la clé de répartition en vigueur selon les statuts du syndicat. (Cf annexe jointe)

Conformément aux orientations exposées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de la participation financière au niveau de 2022, soit 379 050 €, répartis de la manière suivante :

Participations 2023 GBA ET CC BRESSE SAONE adhérentes au SBVR

	pop habitant INSEE	% 70.000%	superficie Bsa Vers	% 20%	pot fiscal Bsa Hab	% 10%	Total coef	Calcul 2023	Participation 2023	Pour rappel 2022	Evolution 2021/2022
CA3B	3316	2.66	1813	0.82	880.9000	0.28	3.76	14 255.16 €	14 255 €	14 183 €	72.26
CA3B	496	0.40	1090	0.49	673.0000	0.22	1.11	4 193.92 €	4 194 €	4 339 €	-146.15
CCBS	369	0.30	889	0.41	544.9000	0.18	0.88	3 324.16 €	3 324 €	3 455 €	-130.54
CA3B	42863	34.37	2468	1.11	1 155.7400	0.37	35.85	135 856.84 €	135 897 €	136 990 €	-1093.13
CA3B	1542	1.24	1550	0.70	929.0000	0.30	2.24	8 472.79 €	8 473 €	8 396 €	86.37
CA3B	3256	2.61	923	0.42	955.9000	0.31	3.34	12 644.80 €	12 645 €	12 589 €	45.81
CCBS	618	0.50	1090	0.46	662.4000	0.21	1.17	4 436.97 €	4 437 €	4 591 €	-144.11
CA3B	465	0.37	1166	0.53	623.1100	0.20	1.10	4 168.24 €	4 168 €	4 341 €	-172.56
CA3B	2407	1.93	2146	0.97	1 370.4200	0.44	3.34	12 660.85 €	12 661 €	11 984 €	677.26
CA3B	1037	0.00	0	0.00	0.0000	0.00	0.00	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00
CA3B	1037	0.83	2 038	0.92	762.4600	0.24	1.99	7 555.68 €	7 555 €	7 830 €	-275.32
CCBS	807	0.65	646	0.29	785.1300	0.25	1.19	4 518.35 €	4 518 €	4 593 €	-74.65
CA3B	1837	1.47	1 840	0.83	829.0000	0.27	2.57	9 742.25 €	9 742 €	9 738 €	4.25
CA3B	1239	0.99	1 565	0.71	871.0200	0.28	1.98	7 506.22 €	7 506 €	7 394 €	112.22
CA3B	364	0.29	243	0.11	887.7700	0.29	0.69	2 609.25 €	2 609 €	2 368 €	241.25
CA3B	295	0.24	1 297	0.58	1 025.1000	0.33	1.15	4 367.73 €	4 368 €	3 955 €	412.73
CA3B	145	0.12	485	0.22	706.1900	0.23	0.57	2 151.39 €	2 151 €	2 241 €	-89.61
CA3B	1259	1.01	888	0.40	787.9400	0.25	1.66	6 310.78 €	6 311 €	6 419 €	-108.22
CA3B	319	0.26	1 036	0.47	751.2100	0.24	0.97	3 664.50 €	3 664 €	3 593 €	71.90
CA3B	1040	0.83	1 779	0.80	738.8800	0.24	1.87	7 104.84 €	7 105 €	7 217 €	-112.16
CA3B	2167	1.74	1 375	0.62	802.3800	0.26	2.62	9 918.61 €	9 919 €	9 819 €	99.61
CA3B	2818	2.10	1 007	0.45	859.9400	0.28	2.83	10 730.92 €	10 731 €	10 663 €	67.92
CCBS	2266	1.61	460	0.20	1 061.1900	0.34	2.35	8 926.61 €	8 927 €	8 865 €	61.61
CA3B	917	0.74	631	0.26	689.3100	0.22	1.24	4 709.71 €	4 710 €	4 823 €	-113.29
CCBS	541	0.43	482	0.22	703.5500	0.23	0.88	3 346.61 €	3 347 €	3 510 €	-163.19
CCBS	335	0.27	300	0.14	721.1700	0.23	0.64	2 414.31 €	2 414 €	2 554 €	-139.69
CA3B	259	0.21	509	0.23	667.6800	0.23	0.66	2 511.41 €	2 511 €	2 459 €	12.41
CA3B	175	0.14	798	0.36	793.9200	0.26	0.76	2 667.53 €	2 668 €	2 733 €	-134.69
CA3B	439	0.35	1 166	0.52	729.7100	0.24	1.11	4 202.74 €	4 203 €	4 272 €	-69.26
CCBS	689	0.47	1 325	0.60	588.3000	0.19	1.26	4 774.05 €	4 774 €	4 887 €	-212.95
CA3B	763	0.61	2 800	1.26	761.6800	0.25	2.12	8 034.34 €	8 034 €	8 040 €	-5.66
CA3B	750	0.60	730	0.34	749.3600	0.24	1.18	4 478.86 €	4 479 €	4 524 €	-45.14
CA3B	967	0.78	344	0.15	1 116.3900	0.36	1.29	4 894.88 €	4 895 €	4 477 €	417.89
CA3B	1372	1.10	1 391	0.62	825.9800	0.27	1.99	7 541.61 €	7 541 €	7 400 €	140.61
CA3B	802	0.64	1 232	0.56	777.9600	0.25	1.45	5 494.82 €	5 495 €	5 508 €	-13.38
CA3B	536	0.43	531	0.24	867.8400	0.28	0.95	3 599.51 €	3 600 €	3 579 €	20.51
CA3B	1391	1.12	885	0.40	1 088.4900	0.35	1.87	7 090.55 €	7 091 €	6 820 €	270.55
CA3B	6745	5.41	3 500	1.58	1 182.9500	0.38	7.37	27 930.23 €	27 930 €	27 771 €	159.23
TOTAUX	87286	70.00	44932.00	20.00	309335.67	10.00	100.00	379 050.00 €	379 050.00 €	379 050.00 €	

hectare	70.00	44932.00	20.00	309335.67	10.00	100.00	379 050.00 €	379 050.00 €	379 050.00 €
---------	-------	----------	-------	-----------	-------	--------	--------------	--------------	--------------

63008.00
380084.00

POPULATION INSEE	
Population totale	2023
Population partielle	2022
CCBS	35 909 €
GBA	343 141 €
TOTAL	379 050 €

POPULATION INSEE	
Population totale	2023
Population partielle	2022
CCBS	35 909 €
GBA	343 141 €
TOTAL	379 050 €

PARTICIPATION FINANCIERE 2023	
CCBS	35 909 €
GBA	343 141 €
TOTAL	379 050 €

Pour les compétences hors Gémapi, aucune cotisation n'est demandée.

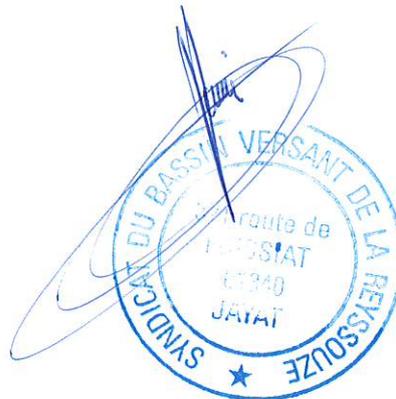
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les cotisations financières 2023 de 35 909 € pour CCBS, et 343 141 € pour GBA, soit un total de 379 050 €.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 010

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Opérations sous mandat – BP 2023

Le Président rappelle que le syndicat intervient, très souvent, sur des terrains privés ne lui appartenant pas.

Cette pratique est autorisée sous réserve de signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et l'obtention d'une déclaration d'intérêt général.

Comptablement, ces opérations seront inscrites dans l'investissement en « opérations pour compte de tiers » mais ne seront pas intégrées dans l'actif du syndicat.

Ces opérations sous mandat ne permettent pas la récupération du FCTVA. Pour compenser cette perte de recette, les demandes de subventions auprès de l'AERMC sont déposées sur un montant TTC. Seul le Conseil Départemental de l'Ain ne subventionne que sur une base HT. Les opérations sous mandats inscrites dans le budget primitif 2023 sont les suivantes :

4581006 Barrage des Aiguilles Pont de Vaux et renaturation

4581010 Restauration de la Vallière

4581012 Dignes à Cras

4581013 Le Dévorah du marais à sa confluence (étude faisabilité)

4581014 Restauration de la Reyssouze entre Bouvent et Pennessuy et le canal de Loëze (étude faisabilité)

4581015 Jugnon – restauration ZH forestière Teyssonge

4581017 Plantations mise en défens des berges installations agricoles

4581018 Restauration de la Reyssouze entre la Ravary et la Cra à Montagnat

4581020 Restauration continuité petits obstacles

4581021 Plan gestion prairies zone humide – Basse Reyssouze

4581022 Maîtrise d'œuvre, Travaux Dévorah, Bouvent, Pennessuy, Canal Loeze

A l'issue de chaque opération, conformément aux instructions comptables, les dépenses et les recettes doivent être équilibrées aussi pour parvenir à cet équilibre, le syndicat versera une subvention d'équipement aux personnes de droit privé au compte 204421, cette subvention sera à amortir en 5 ans. (OU une subvention d'équipement à une autre collectivité territoriale qui sera également à amortir entre 10 et 15 ans)

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité,**

APPROUVE les dispositions du présent rapport,
ACCEPTTE que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, les études préalables aux travaux
INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 (dépenses) et 458-2 (recettes),
IMPUTERA au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et avenant éventuel nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 011

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Adoption du budget primitif 2023

Le Président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze donne lecture des propositions de budget primitif 2023 et rappelle que celui-ci sera **voté par chapitre** comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 144 450.22€	1 144 450.22 €
Section Investissement 1 opération = 1 chapitre	2 493 836.08€	2 493 836.08€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE**, le budget primitif de l'exercice 2023 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 012

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Autorisation signature bail avec GBA (Grand Bourg Agglomération)

Le président informe l'assemblée qu'un projet de bail pour les locaux de l'ancienne trésorerie a été transmis au SBVR le 21 février 2023 GBA.

Les locaux donnés à bail se situent Place de la Résistance à MONTREVEL-EN-BRESSE (01340), au rez de chaussée, lots d'une copropriété et ont une surface de 164,79 m².

Le bail sera conclu pour une durée trois ans à compter du 1er juin 2023, renouvelable par tacite reconduction. Le bail sera un bail à caractère civil sera soumis aux conditions prévues aux présentes et aux dispositions particulières des articles 1709 et 1713 à 1751 du Code civil.

Le présent bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 10 962,81 € (dix mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-un centimes) hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel de **913,57 €** (neuf cent treize euros et cinquante-sept centimes) hors taxes et hors charges, auquel s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur que le Preneur s'oblige à payer mensuellement à terme échu.

Le loyer afférent aux locaux loués variera automatiquement selon l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), publié trimestriellement par l'INSEE.

D'un commun accord entre les parties, le réajustement du loyer se fera tous les ans à compter du premier jour du mois d'anniversaire de la date de début du bail, le loyer variant dans le même pourcentage que la variation de l'indice retenu.
La première indexation interviendra donc pour la première fois le 1er juin 2024 et par la suite tous les ans à cette même date.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer le bail avec GBA pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 013

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués
Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs
Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Autorisation signature bail avec la SCI LOCIDE

Les locaux donnés à bail se situent Place de la Résistance à MONTREVEL-EN-BRESSE (01340), au 1^{er} étage, lots d'une copropriété et ont une surface de 54.19 m².

Le bail sera conclu pour une durée trois ans à compter du 1er juin 2023, renouvelable par tacite reconduction.

Le présent bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 3 600 € (trois mille six cent euros) hors taxes et hors charges, soit un loyer mensuel de **300 €** (trois cent euros) hors taxes et hors charges, auquel s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur que le Preneur s'oblige à payer mensuellement à terme échu.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer le bail la SCI Locide pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 014

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués
Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs
Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Convention avec GBA (Grand Bourg Agglomération) pour utilisation des installations de la cité administrative à Montrevel en Bresse

Le président informe qu'une convention pourra être signée avec GBA afin de donner accès aux agents du SBVR aux installations communes situées dans la cité administrative de Montrevel en Bresse : cuisines, douches, salles de réunion et badges pour 8 personnes,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention avec GBA donnant accès aux agents du SBVR aux installations communes de la cité administrative située à Montrevel en Bresse.

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 015

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : DEMENAGEMENT ET TRAVAUX LOCAUX

Le président explique qu'il sera nécessaire de faire réaliser les travaux de rénovation et d'aménagements dans les nouveaux locaux (rez de chaussée et 1^{er} étage), situés Place de la Résistance à Montrevel en Bresse.

Par ailleurs, afin d'optimiser le travail des agents, il sera opportun de consulter des agences d'aménagement intérieur pour organiser l'espace de travail,

Afin de réaliser le déménagement, il sera nécessaire de consulter des agences de déménagements.

Pour rendre les anciens locaux situés à Moulin de Cézille à Jayat à ses propriétaires, il sera de faire intervenir une entreprise pour faire réaliser le débarras des parties louées par le SBVR.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à faire réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement dans les nouveaux locaux situés Place de la Résistance à Montrevel en Bresse,
- **Autorise** le Président à consulter les entreprises d'aménagement d'intérieur et à signer un devis pour recruter une agence d'aménagement intérieur,
- **Autorise** le Président à consulter les entreprises de déménagement et signer un devis pour le déménagement entre les locaux du Moulin de Cézille à Jayat et les locaux situés place de la Résistance à Montrevel en Bresse,

- **Autorise** le Président à recruter une entreprise pour effectuer le débarras situé dans les anciens locaux au Moulin de Cézille

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 016

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués
Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs
Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaelle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Charte de la participation du public, du ministère de la transition écologique

Le président explique que dans le cadre de l'appel à projet , Eau et participation citoyenne l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) incite les porteurs de projet à respecter les principes de la charte de la participation du public du Ministère de la transition écologique : www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public

La charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteur de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient. Les valeurs et principes énoncés par la charte de la participation du public ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

Afin de transmettre l'adhésion à cette charte, une délibération est obligatoire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion à la charte de la participation du public du Ministère de la transition écologique,

- **Autorise** le Président à signer tous les documents liés à la chartre de la participation du public

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 017

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaëlle, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Convention mesures compensatoires avec la Mairie de Certines

Le Président rapporte que la commune de Certines a contacté le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) dans le cadre de la révision de PLU de la commune, afin d'accompagner la commune de Certines sur la conception d'une mesure compensatoire liée à l'établissement d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) leur permettant d'ouvrir à l'urbanisation un secteur présentant un caractère de zone humide dégradée.

Il est proposé de convenir d'une convention délimitant le cadre et les coûts d'intervention du syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention de mesures compensatoires avec la Mairie de Certines

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 23 mars 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023 018

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle des familles à Viriat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 16 mars 2023

Étaient présents : 53 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 53

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

Étaient présent(e)s: AYRAULT Joanie, BADET Bernard, BERNIGAUD Henri, BERROT Daniel, BERTHAUD Nadège, BOUTON Caroline, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHANEL Joel, CHANEL Serge, CHENAUX Christian, CHEVAUCHET Michel, CLAIRE Mickael, CORDIER Daniel, CURNILLON Gaele, CUZENARD Rémi, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GAVAND Yves, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PELUT Christian, PERREAUD PASCAL, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, VIOLLET Yoann, BERTHET Paul, BESSON Alain, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GINAS Frédérique, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PUVILLAND Marie-Laure, THEVENARD Laurent.

Délibération : Acquisition de parcelles sur la commune de Servignat (Ain)

Le Président rapporte dans le cadre d'une indivision de la famille Nallet, nous avons été contactés initialement par Tannit Nallet pour faire un don au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) de 4 parcelles sur la commune de Servignat.

Après avoir échangé avec Me MONTAGNON et les Consorts NALLET, il apparait que la solution la plus appropriée serait une vente à l'euro symbolique. Cela permettrait de limiter les frais d'actes (entre 200 et 300 euros), plus favorables dans une vente que dans une donation.

Il est aussi plus avantageux fiscalement de mettre en place une vente qu'une donation.

Pour rappel, la famille, meuniers depuis plusieurs générations, souhaite « faire un retour » à la rivière en offrant ses parcelles au SBVR. En échange, le SBVR s'engagera à communiquer sur cette donation.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Propriétaire : Consorts NALLET (succession de NALLET Henri Roger)			Surface achetée en m ² (estimation)	Proposition financière en €	Prix € au m ²
Acquéreur : SBVR					
PARCELLES commune de Servignat					
section	numéro	Contenance en m ²			
B	519	5 623	5 623	1	
B	520	108	108		
C	171	12 170	12 170		
B	173	1 310	1 310		
TOTAL			19 211 m ²	1 €	0,000052 €/m²

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **Accepte** l'acquisition des emprises cédées (parcelles B519 ; B520 ; C171 ; B173) par les Consorts NALLET (succession de NALLET Henri Georges) au prix de 1€ pour l'ensemble des parcelles soit 0,000052 €/m² sur la commune de Servignat

• **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction

Fait et délibéré à Viriat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis

